

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 715

présenté par

M. Peytavie, Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

Substituer à la seconde phrase de l'alinéa 5 les deux phrases suivantes :

« Les personnes bénévoles participant aux Jeux Olympiques et Paralympiques bénéficient à ce titre d'une formation portant notamment sur l'accueil, la prise en charge et l'orientation des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et des personnes en situation de handicap, quelle que soit leur situation de handicap. Cette formation est assurée par des associations à but non lucratif au sens de l'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, dont la liste est définie par décret en Conseil d'État et ne donne lieu à aucune rémunération ou indemnisation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de former les volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont certains seront amenés à participer aux activités de la polyclinique, aux enjeux liés à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles et des personnes en situation de handicap.

En effet, l'augmentation des violences sexistes et sexuelles lors des compétitions sportives est abondamment documentée. L'élimination de l'Angleterre de la Coupe du Monde de Football a ainsi fait augmenter les violences conjugales de 38%, le SuperBowl de 18%. Nous ne pouvons donc décemment pas nous étonner si une fois de plus si une telle recrudescence des violences, que ce soit dans les foyers ou sur les lieux sportifs et festifs advient. De fait, il est impératif de mettre en œuvre toutes les mesures visant à prévenir efficacement l'augmentation des violences sexistes et sexuelles et cela passe notamment par la formation des personnes qui seront au contact au quotidien des participantes et participants à l'événement.

Faire de ces Jeux un modèle d'inclusivité passe également par garantir un accès égal aux aménagements mis en place pendant l'événement, aussi bien au public valide qu'aux personnes en situation de handicap. S'il semble évident aujourd'hui que Paris va briller par son incapacité à avoir anticiper les besoins en matière d'accessibilité de ses transports publics, il est a minima impératif de faire en sorte que ces Jeux n'aient pas "Paralympiques" que le nom. Plus de 350 000 visiteurs en situation de handicap sont attendus à l'événement. Faire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 un modèle d'inclusivité ne pourra ainsi se faire sans la formation des 45 000 volontaires qui seront en contact au quotidien avec le public. C'est une condition sine qua none pour que ces Jeux n'ouvrent pas la porte à davantage d'exclusion ou de violences.